



## Horticulteur/trice AFP, Horticulteur/trice CFC, édifications

Remplace: INFOformation&profession «Horticulteur/trice AFP, Horticulteur/trice CFC, édifications» du 27.09.2023.

**Horticulteur/trice AFP**

SWISSDOC 0.150.14.0, 5.150.4.0, n° 17022

**Horticulteur/trice CFC**

SWISSDOC 0.150.5.0, 5.150.6.0, n° 17019

Durée de la formation: 2 ans / 3 ans

Plans de formation relatifs aux ordonnances sur la formation professionnelle initiale (annexe 2: mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé)

Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (annexe 2) ont été révisées par Jardin Suisse avec l'aide du SECO. Elles remplacent les mesures d'accompagnement du 5 septembre 2023. Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ont été intégrées dans les plans de formation et approuvées par le SEFRI.

Approbation

28 août 2024

Entrée en vigueur:

1<sup>er</sup> septembre 2024

Les plans de formation seront disponibles sur le site internet de JardinSuisse [www.jardinsuisse.ch](http://www.jardinsuisse.ch) et sous [www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr](http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr).